

LES POINTS CLÉS

Nouvelles bases de prise en charge des
prothèses mammaires externes

Application au 1^{er} Mai 2016

Suite à la révision de la nomenclature des prothèses mammaires externes (PME), leurs remboursements se trouvent fortement réévalués afin de s'inscrire dans les recommandations du dernier plan cancer.

SITUATION

AVANT

Pour une prise en charge à 100% du tarif LPPR
Prix de vente en fonction du type de prothèse

PROTHÈSE TRANSITOIRE

Pas de remboursement

PROTHÈSE MAMMAIRE EXTERNE SILICONE

Remboursement annuel sur la base de :

- **69,75€** pour toutes les prothèses à l'exception de l'Amoena Contact
Prix de vente public libre
Reste à charge jusqu'à 150,00€
éventuellement pris en charge selon contrat mutuelle
- **160,00€** pour l'Amoena Contact
Prix limite de vente (PLV) - 160,00€

MAINTENANT

Pour une prise en charge à 100% du tarif LPPR
Prix limite de vente associé au montant de la prise en charge

PROTHÈSE TRANSITOIRE

Remboursement 25,00€ - PLV 25,00€

PROTHÈSE MAMMAIRE EXTERNE SILICONE

Remboursement tous les 18 mois

Si achat première prothèse au plus tard 14 mois après l'opération, premier renouvellement au bout de 12 mois

- **180,00€** - PLV 180,00€ pour prothèse en **silicone standard** – Pas de reste à charge
- **240,00€** - PLV 240,00€ pour une prothèse en **silicone technique** si besoin thérapeutique avec symptôme avéré

Prescription d'une prothèse standard – Envie d'une prothèse technique ? Reste à charge maximum 60,00€ pris en charge selon contrat mutuelle.

La prise en charge se fait dorénavant en fonction de l'existence ou non de symptômes courants dans le cancer du sein (cf. ci-contre). Il appartient au médecin prescripteur de cerner si la patiente présente un de ces symptômes.

SI **OUI**, prise en charge d'une **prothèse technique** à 240,00€ - PLV 240,00€

PAS DE RESTE A CHARGE

SI **NON**, deux solutions :

- Prise en charge d'une **prothèse standard** à 180,00€ - PLV 180,00 €

PAS DE RESTE A CHARGE

- **NOUVEAU** - La patiente a la liberté de choisir une **prothèse technique** – même si elle ne présente aucune pathologie spécifique – si elle estime qu'une prothèse technique correspond mieux à ses aspirations et attentes en terme de confort et de qualité de vie.

PLV 240,00 € - Prise en charge prothèse technique pour standard attendue : 180,00€

RESTE A CHARGE 60,00€, couvert par la mutuelle selon contrat.

LA PERTINENCE DE LA PRESCRIPTION EST ESSENTIELLE

La nouvelle législation prévoit une prise en charge plus élevée pour un besoin thérapeutique.

Les besoins estimés sont de 70% de femmes ayant besoin d'une prothèse technique, les autres 30% ayant besoin d'une prothèse standard, avec possibilité de choisir une prothèse de plus haute technologie.

Le texte législatif prévoit un **EQUILIBRE DES DEPENSES de la Sécurité Sociale, sur les bases de prescription suivantes** (pour chaque marque : Amoena, Anita, Thuasne) :

- **30%** de prothèses en **silicone standard**
- **70%** de prothèses en **silicone technique**

Une prothèse technique délivrée pour une prothèse standard attendue est comptabilisée comme une prothèse standard.

Si trop de prothèses techniques sont délivrées suite à la prescription du médecin (>70%), le montant de remboursement baisserait pour une sanction **DEFINITIVE** selon un **mécanisme de régulation**. Une telle baisse amènerait à terme, à la suppression par les fabricants de certains modèles avec des technologies avancées au détriment du confort des patientes.

Exemple

Si 100% de prothèses techniques devaient être délivrées, la prise en charge et le PLV seraient de 188,00€ pour les prothèses techniques de **manière définitive**.

QUI PEUT PRESCRIRE ?

- Le chirurgien réalisant la mastectomie totale ou partielle
- Tout médecin en relation avec la personne concernant sa pathologie
- Le médecin traitant

SELON QUELLES INDICATIONS

- Après une mastectomie totale ou partielle
- En cas d'asymétrie congénitale ou acquise
- En cas d'hypoplasie majeure ou d'aplasie

LES DIFFERENTES CATEGORIES DE PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES

- PME transitoires
- PME en silicone, modèle standard
- PME en silicone, modèle technique

HISTORIQUE & CALENDRIER DÉLIVRANCE

Pour certaines prothèses, des délais devront être respectés pour la délivrance (cf. tableau récapitulatif en page 5).

MODALITES DE PRESCRIPTION

- Utilisation d'un **formulaire spécifique** téléchargeable sur AMELI (cf. modèle de prescription en page 4). Sans ce formulaire, le remboursement se fera sur la base d'une prothèse en gel de silicone **standard**
- Le prescripteur renseigne **l'existence ou non de l'un des symptômes suivants** :
 - peau fragilisée par une radiothérapie
 - cicatrice hyperesthésique
 - qualité de la cicatrice irrégulière
 - adhérences cicatricielles
 - présence ou risque d'œdème ou de lymphœdème
 - douleurs cervicales ou dorsales
 - bouffées de chaleur ou hypersudation
- L'ordonnance aboutit à la **prescription d'une PME** dans son acceptation générale

DÉLIVRANCE

Effectuée par un professionnel de la prise en charge des PME en fonction des renseignements portés sur la prescription.

Modèle de prescription d'une prothèse mammaire externe

Date de la prescription : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Nom et prénom de la patiente :

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Poids : |_|_|_| Kg

Sein concerné par la prescription (cf. une prescription par prothèse mammaire) :

sein gauche

sein droit

Indication

après une mastectomie totale ou partielle ;

asymétrie congénitale ou acquise ;

hypoplasie majeure ou aplasie.

Historique de prescription de prothèse mammaire externe

1^{ère} prescription de prothèse mammaire externe

renouvellement de prescription de prothèse mammaire externe (après prothèse transitoire)

renouvellement de prescription de prothèse mammaire externe (après prothèse en silicone)

En cas de mastectomie :

Date de la mastectomie : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Type de mastectomie

mastectomie partielle

mastectomie totale

Symptômes présentés par la personne (cochez la case si la personne est concernée)

la peau est fragilisée par une radiothérapie,

la cicatrice est hyperesthésique

la qualité de la cicatrice est irrégulière

la patiente présente des adhérences cicatricielles

il y a présence ou risque d'œdème ou de lymphœdème

la patiente présente des douleurs cervicales ou dorsales

la patiente est sujette à des bouffées de chaleur ou à une hypersudation

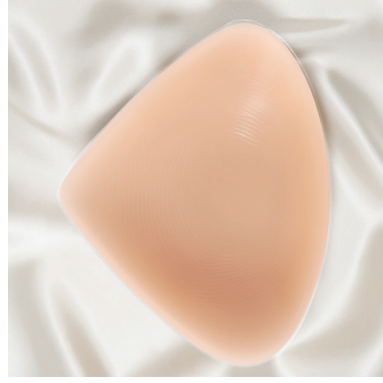
→ une prothèse mammaire externe est prescrite : Oui Non

[CACHET DU MÉDECIN]

TYPE DE PROTHESE	DELAI DE PRESCRIPTION	RENOUVELLEMENT	PRISE EN CHARGE	PRIX LIMITE DE VENTE
Transitoire	<ul style="list-style-type: none"> dès que la mastectomie a eu lieu ou ultérieurement durant un traitement par radiothérapie 		25,00 €	25,00 €
Silicone standard	<ul style="list-style-type: none"> dès la fin de période de cicatrisation, après un délai minimum de 2 mois après l'opération sur cette période, délivrance uniquement d'une prothèse non adhérente 	<ul style="list-style-type: none"> si 1ère prise en charge dans les 14 mois suivant la mastectomie, renouvellement possible dès la fin du 12ème mois de prise en charge. les renouvellements ultérieurs se font dans un délai minimum de 18 mois. 	180,00 €	180,00 €
Silicone technique				
non adhérente	<ul style="list-style-type: none"> dès la fin de période de cicatrisation, après un délai minimum de 2 mois après l'opération 	<ul style="list-style-type: none"> si 1ère prise en charge PME silicone dans les 14 mois suivant la mastectomie, renouvellement possible dès la fin du 12ème mois de prise en charge. Les renouvellements ultérieurs se font dans un délai minimum de 18 mois. 	240,00 €	240,00 €
adhérente	<ul style="list-style-type: none"> si l'antériorité de l'opération est supérieure à 14 mois et si la phase de cicatrisation est terminée 	<ul style="list-style-type: none"> si 1ère prise en charge PME silicone dans les 14 mois suivant la mastectomie, renouvellement possible dès la fin du 12ème mois de prise en charge. Les renouvellements ultérieurs se font dans un délai minimum de 18 mois. 	240,00 €	240,00 €
Silicone technique pour standard attendue	<ul style="list-style-type: none"> La patiente a la liberté de choisir une prothèse technique – même si elle ne présente aucune pathologie spécifique pour une participation d'au maximum 60,00€ si une prothèse technique correspond mieux à ses aspirations, et si elle estime que les caractéristiques d'une prothèse technique répondent mieux à ses attentes en terme de confort et de qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> si 1ère prise en charge PME silicone dans les 14 mois suivant la mastectomie, renouvellement possible dès la fin du 12ème mois de prise en charge. La prothèse adhérente peut être délivrée. Les renouvellements ultérieurs se font dans un délai minimum de 18 mois. 	180,00 €	240,00 €
NOTA BENE	Renouvellement anticipé	La prise en charge de tout renouvellement anticipé est assurée après accord préalable demandé et renseigné par le prescripteur		

Les différents concepts de prothèses Amoena

amoena



AMOENA ESSENTIAL

Silicone Standard,
version allégée ou non.

Si aucun besoin
thérapeutique



AMOENA NATURA

Silicone Technique,
non adhérente,
version allégée ou non.
Gel fluide avec
thermorégulation sur
la face interne.

Idéale pour
la nouvelle opérée,
la cicatrice sensible
ou hyperesthésique,
œdème, lymphœdème,
douleurs dorsales
ou cervicales.

Si besoin
thérapeutique



AMOENA ENERGY

Silicone Technique,
non adhérente,
version allégée ou non,
thermorégulation
renforcée sur
la face interne.

Idéale pour
l'hypersudation.

Si besoin
thérapeutique



AMOENA CONTACT

Silicone Technique,
adhérente,
version allégée ou non,
avec thermorégulation
sur la face interne.

Idéale pour les douleurs
cervicales, dorsales,
œdème, lymphœdème.

Si besoin
thérapeutique



AMOENA BALANCE

Silicone Technique,
adhérente ou non,
avec thermorégulation
sur la face interne.

Idéale pour
une mastectomie
partielle.

Si besoin
thérapeutique

Ou délivrance d'une prothèse technique pour standard attendu
reste à charge 60,00€ couvert par la mutuelle selon contrat